

Siège du TE Flandre en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK Bureaux du TE Flandre 30 rue Louis Warein - 59190 HAZEBROUCK contact@teflandre.fr / 03 28 50 99 78 / 03 28 43 44 45 www.teflandre.fr

BUREAU SYNDICAL DU 20 janvier 2025 Compte rendu des délibérations

Le 20 janvier 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation: 14/01/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents: 15 Pouvoir: 0 Votants: 15

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1er Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			Х	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président	Х			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4ème Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8ème Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10ème Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11ème Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12ème Vice-Président				X
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13ème Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14ème Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				X

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- Agenda
- Adoption du dernier compte rendu
- Préparation du Comité du 5 février 2025 Budget 2025
- Délibération du Bureau Ressources humaines : délibération relative au renouvellement de la convention avec le Centre De Gestion CDG59 pour la prestation Paie et tarification
- Questions diverses

AGENDA

❖ 5 février 2025 à 18h30 à OUDEZEELE : Comité syndical – vote du budget

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 13 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.

Préparation du comité du 5 février 2025 Budget 2025

Le Bureau donne un avis favorable au projet de budget 2025

Actualisation du programme Travaux EP: Travaux à ajouter par rapport à la délibération du 28/11/2024

Le bureau donne un avis favorable.

Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
EBBLINGHEM	SECURISATION DU PASSAGE PIETON ROUTE DE STAPLE	2025	15 000,00 €	18 000,00 €
HAVERSKERQUE	AJOUT D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE DU MOULIN	2024	22 000.00 €	26 400,00 €
LA GORGUE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PHASE 1	2025	700 000,00 €	840 000,00 €
LA GORGUE	RENOVATION DU FEU TRICOLORE - RUE DE LA LYS ANGLE PAVE DE LAVENTIE	2025	50 000,00 €	60 000,00 €
LAVENTIE	FUSION DES CHANTIERS - RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANOES , RSD GUYNEMER - PHASE 2 - CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE DE LILLE Montant total inchangé	2024	33 000,00 € (déjà voté le 28/11/2024)	39 600,00 €
			820 000,00 €	984 000,00 €

Délibérations du Bureau syndical

DELIBERATION N° 20012025/B01 - RESSOURCES HUMAINES - délibération relative au renouvellement de la convention avec le Centre De Gestion CDG59 pour la prestation Paie et tarification

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord relative à la mise en place d'une prestation paie pour les collectivités du Département du Nord,

Vu la délibération 22112021/B03 lors du bureau syndical du 22 novembre 2021,

Considérant la proposition établie par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et au vu des tâches administratives du Territoire d'Energie FLANDRE,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le renouvellement de l'adhésion à la prestation paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est effective à compter du 1^{er} janvier 2026. De plus, la tarification change en passant de 6€ à 7€ par bulletin à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Bureau du Territoire d'Energie FLANDRE autorise monsieur le Président à signer la convention de prestation proposée par le CDG59.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoption:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ Secrétaire de séance, Michel DECOOL Président du Territoire d'Energie Flandre,

Compte rendu adopté lors du bureau du 11 mars 2025 Publié le 18 mars 2025